

N° 54 du 23 novembre 2012

Destinataires :

. Bureau national

. Fédérations

. URI

. UD

. Secrétaires confédéraux

**Pacte de compétitivité :**

**rencontre CFDT-Premier Ministre**

**22 novembre 2012**

Une délégation de la CFDT composée de François Chérèque, Laurent Berger, Véronique Descacq et Emmanuel Mermet a été reçue par le Premier Ministre à Matignon le 22 novembre 2012. M. Jean-Marc Ayrault était accompagné de MM. Michel Sapin (ministre du Travail) et Arnaud Montebourg (ministre du Redressement productif).

Le Premier Ministre souhaitait rencontrer la CFDT, ainsi que les autres partenaires sociaux en bilatérale, pour discuter du Pacte de compétitivité et de l’état d’avancement des négociations en cours avec le patronat.

En ce qui concerne le Pacte de compétitivité, le crédit d’impôt sera mis en œuvre dès 2013 et voté en Loi de finances rectificative. Les mesures de gouvernance contenant notamment le suivi, l’évaluation et le contrôle de la mesure seront décidées début 2013 en fonction des résultats de la négociation emploi en cours.

Le Premier Ministre a aussi reconnu qu’il n’existait de compétitivité économique sans compétitivité sociale, un retard français bien pointé par le Rapport Gallois, et qu’il attachait une très grande importance au processus de négociation en cours, sur lequel il compte s’appuyer dans le cadre du Pacte de compétitivité.

François Chérèque a rappelé *(voir en pièce jointe sa déclaration)* que la CFDT était attachée à une vision équilibrée entre compétitivité coût et hors coût, dans la droite ligne du rapport « Approche de la compétitivité française » élaboré en 2011 avec d’autres organisations syndicales et les organisations patronales. Elle a souligné que le crédit d’impôt n’était pas son choix et privilégiait la CSG. Sur la hausse de TVA, elle regrette son caractère régressif en général mais concède que la hausse de 0,4 point du taux normal ne va pas remettre en cause fondamentalement le pouvoir d’achat. La CFDT a cependant souligné le risque que le patronat du secteur des hôtels café restaurants ne remette en cause les accords favorables adoptés lors de la baisse de la TVA sous la Présidence Sarkozy, alors que pourtant le secteur bénéficiera aussi du crédit d’impôt. Elle a aussi souligné qu’il était nécessaire de suivre les contreparties à ce crédit d’impôt en faveur des salariés. Elle s’est aussi inquiétée des économies budgétaires prévues, particulièrement leurs conséquences sur l’organisation administrative et de la santé.

Laurent Berger est intervenu pour faire un point des négociations en cours avec le patronat. Il a expliqué que l’attitude du patronat était difficile, sur les contreparties notamment.

La CFDT est favorable à des accords majoritaires de sécurisation de l’emploi en cas de difficultés économiques de l’entreprise, des cotisations modulées en fonction de la durée du contrat de travail, des droits rechargeables sur l’assurance chômage, la généralisation de la complémentaire santé (ce point semble bien engagé), le développement de la formation professionnelle et de conseils en évolution professionnelle territoriaux. Laurent Berger a insisté sur le nécessaire respect des accords signés, passés et futurs, par les parlementaires.

Le Premier ministre a répondu sur plusieurs points :

Sur les économies budgétaires, le gouvernement a mis fin à la RGPP ; il souhaite aller vers une efficacité des politiques publiques et une nouvelle stratégie nationale de santé.

Il a rappelé que le gouvernement serait vigilant sur le respect des accords par le Parlement, et a invité la CFDT à prendre contact avec les élus pour leur expliquer notre démarche.

Sur la modulation des cotisations sociales, le gouvernement est sur la même longueur d’ondes.

Sur la CSG, le gouvernement n’a pas voulu utiliser cette voie car elle aurait pris trop de temps tandis que le crédit d’impôt permet de répondre à l’urgence financière des entreprises. Les contreparties au crédit d’impôt seront issues des résultats de la négociation en cours. Néanmoins une réforme d’ampleur du financement de la protection sociale reste dans les objectifs gouvernementaux sur la ligne de la CFDT.

*PJ :AFP ; intervention de François Chérèque*

**AFP du 22 novembre 2012**

**Pacte de compétitivité: Chérèque dit avoir obtenu l'engagement de contreparties**

PARIS, 22 nov 2012 (AFP) - Le secrétaire général de la CFDT François Chérèque a assuré jeudi avoir obtenu du Premier ministre Jean-Marc Ayrault un engagement de contreparties en faveur des salariés, face au pacte de compétitivité octroyant 10 milliards de crédit d'impôt aux entreprises en 2013.

A sa sortie de Matignon, où tous les leaders syndicaux doivent être reçus dans la journée, le numéro un de la centrale syndicale a déclaré: "le Premier ministre nous a affirmé qu'il entendait nos souhaits et qu'il s'engageait clairement à ce qu'il y ait une deuxième loi qui, quoi qu'il se passe, imposerait des contreparties".

"Nous avons regretté que le gouvernement fasse passer les 10 milliards d'aides aux entreprises avant qu'on ait fini les discussions avec le patronat dans lesquelles nous devons avoir les contreparties", a toutefois insisté M. Chérèque.

"Nous serons vigilants à ce que cet engagement soit respecté, cette affaire là n'est pas terminée" a-t-il prévenu.

Le crédit d'impôt, annoncé parmi une série d'autres mesures censées revigorer la compétitivité du pays et soutenir l'emploi, doit s'élever à 10 milliards en 2013, payables en 2014. Il devrait atteindre 20 milliards en 2015.

Un haut responsable de la majorité a annoncé mercredi qu'il serait voté "avant la fin de l'année", soit avant la fin de la négociation entre syndicats (CGT, CFDT, FO, CFTC et CFE-CGC) et patronat (Medef, CGPME, UPA) sur la réforme du marché du travail.

Le leader cédétiste entend notamment par "contreparties" un plus grand "dialogue dans l'entreprise, la capacité pour les représentants du personnel de contrôler et de débattre de l'utilisation de cet argent dans les entreprises".

Pour M. Chérèque, il faut aussi améliorer les droits des salariés par la "création d'une mutuelle généralisée pour les personnes qui perdent leur emploi ou encore des droits rechargeables à l'assurance chômage".

"Si le patronat ne nous les lâche pas dans la négociation, nous demanderons à ce que la loi impose ces contreparties", a-t-il prévenu.

Pour le numéro deux Laurent Berger, qui succèdera à François Chérèque le 29 novembre, "ce qu'il faut obtenir dans la négociation, c'est des garanties nouvelles pour les salariés pour lutter contre la précarité, en rendant plus contraignant pour les entreprises le recours au CDD ou aux missions courtes", "un élément indispensable", selon lui.

"Il reste un mois et demi, il faut avancer, le calendrier est encore tenable"; a-t-il estimé.

**Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l’emploi**

**22 novembre 2012 - Matignon**

**Intervention de François Chérèque**

**La CFDT d’accord sur le principe**

La CFDT considère depuis plusieurs années que le débat sur la compétitivité est un débat essentiel. Elle avait d’ailleurs participé à l’élaboration d’une « Approche de la compétitivité française », suite à une délibération sur la politique industrielle et économique en 2010-2011, avec la CGC et la CFTC, et avec le Medef, la CGPME et l’UPA.

Nous y disions déjà que les entreprises françaises devaient rattraper un retard certain en matière de compétitivité « hors coût » (investissement, formation, recherche et développement), tout en intégrant le coût du travail comme un des éléments à prendre en compte dans la compétitivité.

De ce point de vue, le Pacte proposé va dans le bon sens, en intégrant la majorité des propositions sur la compétitivité hors-coût issues du rapport de Louis Gallois.

**Crédit d’impôt : pas notre choix**

Sur la méthode, contrairement à ce qui a été dit par certains membres du gouvernement, toutes les organisations syndicales ne sont pas hostiles au transfert de financement de la protection sociale. En effet, la CFDT y est favorable. Aussi nous regrettons le choix de se passer du dialogue social dans ce dossier, ce qui était le mandat du Haut Conseil du financement de la protection sociale. Le choix du crédit d’impôt n’est pas le nôtre, même si nous le comprenons, en particulier sur le fait de ne pas trop impacter le budget 2013.

Pour notre part nous sommes favorables à un transfert du financement de la protection sociale, des cotisations sociales pesant sur le travail vers la CSG, avec maintien de pouvoir d’achat. C’est la proposition faite par la CFDT début 2012.

Concernant la hausse de TVA, nous préférons des hausses ciblées sur les niches plutôt que des hausses de taux qui ne vont pas dans le sens d’une harmonisation des fiscalités entre la France et l’Allemagne. Cependant, l’augmentation de 0,4 point début 2014 du taux supérieur ne devrait pas impacter le pouvoir d’achat.

Nous insistons sur le fait que le gouvernement doit être vigilant, dans le secteur des Hôtels-Cafés-Restaurants (HCR) sur la menace par le patronat de supprimer des avantages aux personnels. En effet, le passage à 10 % du taux de la TVA est compensé par le crédit d’impôt. Une remise en cause de ces avantages serait pour la CFDT inacceptable.

Une réforme du financement de la protection sociale reste néanmoins posée. C’est une question de justice, mais aussi d’urgence, notamment concernant le financement de la dépendance. La CFDT y veillera.

**Quelles contreparties ?**

Les contreparties (plus que des conditionnalités) au crédit d’impôt doivent reposer au minimum sur le dialogue social à tous les niveaux, du niveau national au niveau de l’entreprise. Il doit y avoir obligation de débattre de l’utilisation du crédit d’impôt, d’abord pour améliorer la compétitivité hors-coût (recherche et innovation), mais également en faveur de la qualité de l’emploi, de la réduction de la précarité, de la formation, des conditions de travail.

Nous porterons cette exigence dans la négociation sur la Sécurisation de l’emploi dans laquelle le patronat doit s’engager positivement. La négociation sur la Qualité de vie au travail est également impactée. Mais nous demandons que dans tous les cas la loi prévoie d’obliger toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, à être transparentes sur l’utilisation des 6 % de marges obtenues par le Pacte.

La CFDT réaffirme son souhait d’attendre la conclusion de la négociation sur la sécurisation de l’emploi avant de légiférer sur le pacte de compétitivité. Réduction de la précarité, anticipation des mutations économiques par le dialogue préalable dans l’entreprise, accords de sauvegarde de l’emploi, accompagnement des salariés licenciés sont les véritables contreparties au crédit d’impôt.

Nous sommes également favorables à la présence de salariés au CA, quelle que soit la taille de l’entreprise.

**Bénéficiaires du crédit d’impôt**

Sur la question du champ des entreprises bénéficiaires du crédit d’impôt, nous sommes favorables à la généralisation de la mesure à tous les secteurs (services, industrie, etc.), la défense de l’emploi étant globale.

Cependant, une vraie organisation par filières, prenant en compte la coopération des grands groupes avec les PME, entre donneurs d’ordres et sous-traitants, permettant le lien entre service et industrie, est indispensable en termes de contreparties. Les filières doivent aussi être exemplaires en termes de dialogue social.

**Les économies sur les dépenses de l’Etat**

Nous craignons une remise en cause de certaines politiques publiques indispensables, sous prétexte de trouver des économies. En revanche la réforme de la décentralisation doit permettre de mettre fin à certains doublons coûteux pour les dépenses de l’Etat.

Il est indispensable que la réflexion sur une maîtrise des dépenses de l’Etat intègre l’exigence de justice sociale et fiscale, notamment en matière de politique de santé, retraites, minimas sociaux…

Là aussi, le dialogue avec les organisations syndicales sera utile, ce qui n’est malheureusement pas assez la méthode utilisée pour le nouvel acte de décentralisation.

\*\*\*\*\*\*\*\*